



## Redressement Fiscal-pension alimentaire versé à un enfant majeur

Par **jamie06**, le **12/11/2013** à **12:39**

Bonjour, J'ai reçu une "proposition de rectification" par rapport à mes déclarations d'impôts sur les 3 dernières années. J'ai déclaré avoir donné une pension alimentaire à mon fils majeur respectivement de 3300e, 3359e et 3359e. En effect, mon fils habitait chez moi et ne versait pas de contribution (ni loyer, ni alimentation, etc.). Il gagnait peu et avait besoin que je l'aide. Dans le courrier on m'informe que mon fils "avait les ressources personnelles suffisantes" puisqu'il a déclaré 19581e, 16423e et 20375e. On me dit qu'il a gagné plus que le SMIC (13500e). On estime que mon fils "ne se trouvait pas dans une situation nécessitant le versement d'une pension alimentaire". J'ai pris rdv avec les impôts, sur quoi je peux me baser pour justifier cette pension alimentaire ?

Est ce que je dispose de 30 jours pour répondre ou est ce que j'ai le droit d'un délai de prorogation d'encore 30 jours ?

Merci d'avance de vos conseils.